

DATE DE CONVOCATION : 14 Septembre 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE- M. CLERC - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - J.P. SIMON - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - C. FULPIN- C. MESLIER - S. LABROUSSE - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU.

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER - P. ORMÈCHE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - J.P. ZUCCHI donne pouvoir à M. VILLEGER - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. SIMON -

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS - EXCUSÉS : M.A. CHEVALIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: C. BONNEAU

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE À L'ENGAGEMENT DES PARTIES « COMMUNE » « CALITOM » « FOYER HLM » POUR LA MISE EN ŒUVRE DES COLONNES ENTERRÉES.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet d'implantation de colonnes enterrées mené par Calitom, prestataire du service de ramassage des déchets ménagers,

VU les points d'implantation arrêtés sur le territoire de la commune, dont deux étant situés sur le domaine privé de Vilogia - Le Foyer,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention portant sur la répartition des charges financières de chacun des intervenants,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide, **PAR 22 VOIX POUR** :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec Calitom et Vilogia- Le Foyer pour l'implantation de colonnes enterrées sur le territoire de la commune.
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif - exercice 2017

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE